



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017-027

*** * ***

Objet :

Hôtel de Laurès.

Demande de subvention DRAC pour travaux de consolidation et isolation

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents : MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h40 – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine à 18h35 – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René

Pouvoirs : MM. LEROY Annie à SERVEL Olivier - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - POURTIER Jean Luc à SOTO Jean-François - CABOCHE Chrystelle à BLANES Michel - PANTALEONE Alexandra à SOREL Joëlle - CONTRERAS Sylvie à GOMEZ René

Absents : MM. EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Convocation du 15 mars 2017

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, par délibération du 23 juin 2015, il avait été autorisé à solliciter des subventions pour mener à bien les travaux de consolidation et d'isolation de l'Hôtel de Laurès auprès de la DRAC, qui, par arrêté préfectoral du 18 septembre 2015, a octroyé une subvention de 7 464 € pour la phase DCE et mesures conservatoires estimée à 18 660 € HT.

A ce jour, la phase DCE est achevée et la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux est en cours. Le montant des travaux est estimé à ce jour à :

• Travaux de sauvegarde et isolation	292 000 € HT
• Maîtrise d'œuvre	13 840 € HT
• Autres prestations intellectuelles	6 000 € HT
• Imprévus	7 000 € HT

318 840 € HT

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles un subvention la plus élevée possible pour mener à bien cette opération de sauvegarde du patrimoine.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **25 voix POUR (unanimité)**

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles un subvention la plus élevée possible pour mener à bien cette opération de sauvegarde du patrimoine.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.